

De la gratuité pour nos adhérents

Quel est le problème ?

La première fois que j'ai entendu contester la gratuité dans cette association, c'est à cette réunion avec Stéphane Goudet, Bénédicte Hazé, Marie Boudon et Caroline..., convoquée à propos du festival de rentrée.

Pour la direction du Méliès, la gratuité est malsaine parce qu'un billet gratuit ne contribue pas au financement de la production du cinéma. Certains distributeurs, notamment pour la jeunesse, auraient refusé leurs films au Méliès à l'époque des billets à 1,50 € pour les scolaires.

JJ Ru, distributeur de « Walter... » dit se méfier de la gratuité parce que dans un tel système, il y a toujours quelqu'un qui paie.

Alors qui paie les billets « gratuits » de nos adhérents ?

Quel est le problème ?

Est-ce le problème politique de la gratuité ?

Qui ne contribuerait pas au système de financement de la production cinématographique ?

Qui ferait peser le coût sur des acteurs occultes et non-volontaires ?

Etc.

Dans les prises de position contre la gratuité pour nos adhérents, attention aux argumentaires qui tournent autour de l'assistanat, ce qui frôle les vieilles lunes sarkozystes.

Surtout en cette actualité d'asphyxie de la Sécu et de la remise en cause du droit à la santé des assujettis, tous des assistés, etc.

Donc, est-ce le problème de la gratuité ou celui du déséquilibre entre une cotisation très modeste et sa contrepartie, aujourd'hui réduite à l'envoi gratuit du programme, à des invitations à certaines séances de projection du Méliès et à quelques pots saucisson, fromage ?

Ou encore celui d'une trésorerie qui ne suffirait pas à offrir toute l'année, à toutes les séances, des places gratuites à tous les adhérents ? Du moins à ceux qui le demandent et qui se sont effectivement acquitté de leur cotisation pour l'année en cours.

Si c'est la gratuité, problème politique, que Stéphane vienne un jour nous faire un exposé sur le dispositif de financement du cinéma, et particulièrement des films que nous souhaitons voir sur nos écrans.

Qu'il nous parle des problématiques de programmation et des négociations avec les distributeurs.

Par exemple, pourquoi, quand il propose un film français, choisit-il (ou lui impose t-on) « L'intouchable », qui ne soulève pas l'enthousiasme de certains critiques ?

Je me souviens avoir entendu qu'à une époque, le Méliès déplorait que Rencart ne parvienne pas à mobiliser les 20 ou 30 adhérents nécessaires pour occuper dans les salles les places gratuites qui lui étaient offertes.

Aujourd'hui, « victime » de notre succès, ou reconnu par les cinéphiles du Méliès et récompensé pour notre travail, je trouverai dommage que l'on sombre dans la stratégie qui consiste à attirer les adhérents avec du miel au temps des vaches maigres pour ne leur donner que du vinaigre maintenant que taux de fréquentation du Méliès sont au beau fixe. D'ailleurs, lesdits taux sont-ils au beau fixe ?

Par ailleurs, le Méliès continue sa généreuse politique de gratuité lorsque le film est « difficile ». Nos adhérents seraient-ils réduits à payer pour les films « à succès » et à faire la claque pour les autres ?

Personnellement, je ne soutiendrais aucun projet qui ferait de cette association la caisse grise du Méliès ou qui thésauriserait l'argent des adhérents.

Si c'est la gratuité, problème de rentabilité du Méliès

Posons-nous ensemble, la direction du Méliès et Rencart, la question de savoir quelles seraient les conditions d'une meilleure rentabilité compte tenu de notre volonté de maintenir ce choix culturel du Méliès ?

Si c'est le problème du déséquilibre entre cotisations et contreparties offertes, il est peut-être urgent de discuter de notre projet associatif.

Envisageons de participer plus directement au financement du cinéma en créant une bourse pour de nouveaux auteurs, jeunes ou moins jeunes...

Si c'est le problème de la trésorerie de Rencart, plusieurs alternatives voguent dans l'air.

1) Limiter le nombre de places par séance et plancher sur les critères de sélection pour éviter le prix de la course ; et faire payer le billet 4 à 5€ aux adhérents surnuméraires.

2) Faire comme à la Cinémathèque Française, un abonnement annuel, non de 10€ par mois, mais de 5€ ou de 3€. Mais alors, à quel public nous adressons-nous ? Ne risque-t-on pas de ne retenir que les « consommateurs » de cinéma et d'exclure tous les militants qui soutiennent notre cause sans fréquenter assidûment les séances du Méliès ?

Attention aux réformes fiscales qui grignotent sensiblement les déductions d'impôts fondés sur les dons aux associations.

3) Conserver une cotisation modeste pour tous et faire payer une contribution mensuelle, 3€ par exemple, à toute personne qui bénéficie des invitations, ce dès le premier billet retiré dans le mois.

4) Elaborer divers niveaux de cotisations dont chacun donnerait droit à un nombre de places gratuites variables - proposition d'Annie Pastureau. Pour illustrer,

a) 23€, une carte à 10 places ; 2,3€ la place

b) 40 €, une carte à 20 places ; 2€ la place

c) 60 €, une carte à 30 places et + ; 0,50€ la place

Commençons peut-être par un état des lieux financiers ?

Où en sommes-nous ?

A raison d'une dizaine de séances par programmation, notre trésorerie va-t-elle tenir jusqu'au mois de juin ou de juillet 2011 ? Et l'an prochain ?